



# CERTIFICATION MEDIATEUR EN ENTREPRISE

ESCP EUROPE / CMAP-INSTITUT 131



## Public concerné

Acteurs de l'entreprise: dirigeants, managers, DRH, RRH, Avocats en droit du travail, Conseillers prudhommaux, tout professionnel confronté aux conflits dans son organisation.

## Pré-requis

Toute personne formée à la méthode et aux techniques du processus de médiation en entreprise et souhaitant obtenir un certificat de médiateur.

## Les objectifs

- Acquérir les compétences clés nécessaires à la prévention et à la gestion des conflits en entreprise (grâce aux ressources internes ou en faisant appel à un tiers externe) ;
- Maîtriser les techniques et les outils de la médiation.

## Secteurs d'activités dans lesquels s'exerce la certification et/ou fonctions concernées par cette certification

Tous secteurs d'activités.

## Compétences générales visées

- Analyser la situation conflictuelle en entreprise et son rôle de médiateur ;
- Préparer l'entretien de médiation ;
- Conduire l'entretien de médiation ;
- Gérer les situations et personnalités difficiles ;
- Mettre en place les dispositifs en entreprise permettant de prévenir et gérer les situations conflictuelles du conflit interpersonnel au conflit de groupe.

## Voies d'accès

- Formation continue ;
- Candidature libre.

## Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation sont organisées en trois parties :

- Une évaluation théorique afin de vérifier la connaissance des fondamentaux de la médiation ;
- Une évaluation pratique par la mise en situation d'un entretien de médiation entre deux interlocuteurs ;
- Une évaluation orale sur le déroulement de l'entretien de médiation.

## Délivrance de la certification

La délivrance de la certification se fera de façon indépendante de la mise en oeuvre des évaluations dans un souci de neutralité.

Trois personnes seront désignées pour représenter le jury de certification :

- Un responsable de la certification
- Deux professionnels extérieurs et médiateurs agréés auprès du CMAP

Le jury sera responsable de la remise de la certification.

Institut 131,  
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris



Contact et renseignements :  
01 44 95 11 42  
institut131@cmaph.fr



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75



# CERTIFICATION MEDIATEUR EN ENTREPRISE

ESCP EUROPE / CMAP-INSTITUT 131



## JOUR 1 : Mises en situation

Entraînement des candidats par des mises en situations, par groupe de 3 (parties et médiateur) dans 3 jeux de rôle répartis dans la journée.

Les entraînements sont encadrés par des médiateurs agréés du CMAP-Institut 131, qui proposent à chaque participant un coaching personnalisé.

Un deuxième débriefing téléphonique personnalisé, effectué par un membre du CMAP-Institut 131, peut-être programmé sur demande.

*Un déjeuner sera offert sur place à l'ensemble des participants.*

Mardi  
19 janvier 2021  
9h-18h

Espace  
La Rochefoucauld  
11, rue de La Rochefoucauld  
75009 Paris

## JOUR 2 : Mises en situation filmées

Entraînement des candidats par des mises en situations, par groupe de 3 (parties et médiateur) dans 3 jeux de rôle répartis dans la journée.

Cette journée est intégralement filmée et chaque mise en situation est analysée sur place par les médiateurs agréés du CMAP-Institut 131. Chaque participant bénéficie d'un débriefing personnalisé tout au long de la journée et la vidéo commentée de sa prestation lui sera envoyée dès le montage réalisé.

Débriefing des entraînements

Un premier débriefing est réalisé sur place.

Un deuxième débriefing téléphonique personnalisé, effectué par un membre du CMAP-Institut 131, peut-être programmé sur demande.

*Un déjeuner sera offert sur place à l'ensemble des participants.*

Mardi  
26 janvier 2021  
9h-18h

Espace  
La Rochefoucauld  
11, rue de La Rochefoucauld  
75009 Paris

## JOUR 3 : Examen théorique

Demi-journée dédiée à l'évaluation des candidats par une épreuve écrite (QCM et une partie rédactionnelle).

Lundi

1er février 2021  
Campus ESCP Europe  
3, rue Armand Moisant  
75015 Paris

## JOUR 4 : Examen pratique

Demi-journée dédiée à l'épreuve pratique, consistant en une mise en situation de médiation (sur convocation).

Mardi 2 février 2021  
ou  
Mercredi 3 février 2021  
ou  
Jeudi 4 février 2021  
ou  
Vendredi 5 février 2021

Campus ESCP Europe  
3, rue Armand Moisant  
75015 Paris

Institut 131,  
créé par le CMAP  
39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris



Contact et renseignements :  
01 44 95 11 42  
institut131@cmmap.fr





# CERTIFICATION MEDIATEUR EN ENTREPRISE

ESCP EUROPE / CMAP-INSTITUT 131



Dates

Le 19 et 26 janvier et du 1er février au 5 février 2021

Civilité \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_/\_\_/\_\_ à \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adresse de facturation  Professionnelle  Personnelle

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel (contact inscription) \_\_\_\_\_

Courriel participant (si différent) \_\_\_\_\_

Le tarif pour la certification est de 2 500€\* H.T. (soit 3 000€ T.T.C.) pour les 2 journées d'entraînement et les 2 demi-journées d'examen

Ci-joint

Chèque bancaire à l'ordre du CMAP

Virement bancaire

BNP PARISBAS Grande Armée

IBAN : FR 76 3000 4008 1300  
0104 6941 451

BIC : BNPAFRPPPGA

J'accepte la diffusion de mon adresse email aux participants du groupe de formation.

Bulletin d'inscription à retourner au

CMAP-Institut 131  
39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmaph.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la certification, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la certification. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

La participation à cette session de certification ne constitue pas un engagement du CMAP-Institut 131 à la certification de médiateur. Seul le résultat des épreuves permet à l'ESCP Europe de délivrer le certificat.

En cas d'échec à la certification, tout candidat aura la possibilité de s'inscrire, dans la limite maximale de 2 fois, à une session de rattrapage (pour repasser la certification) pour un coût unitaire de 680 H.T.\*. Un candidat ne peut s'inscrire aux sessions de rattrapage que dans les 3 ans qui suivent la date de son premier passage de certification.

\*Tarif soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

J'accepte la publication d'une photo de groupe sur les réseaux sociaux du CMAP-Institut 131



pour le CMAP - Institut 131  
date et signature

Cachet de l'entreprise  
date et signature



# CERTIFICATION MEDIATEUR EN ENTREPRISE

ESCP EUROPE / CMAP-INSTITUT 131



## Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP-Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

## Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

## Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

## Agrément

La participation à une formation ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP-Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification.

## Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

## Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.

Institut 131,  
créé par le CMAP  
39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris



Contact et renseignements :  
01 44 95 11 42  
institut131@cmap.fr



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75